

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Flux Gel

Date de création	23/06/2022	Numéro de version	8.0
Date de révision	16/02/2026		

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit**
 Substance / mélange Flux Gel
 UFI mélange TH00-003M-T001-TPRP
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations prévues du mélange
 Agent fluxant.
Utilisations déconseillées du mélange
 Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Fabricant
 Nom ou raison sociale AG TermoPasty Grzegorz Gąsowski
 Adresse Kolejowa 33 E, Sokoły, 18-218
 Pologne
 Numéro d'identification de l'entreprise 200133730
 No. TVA PL9661767714
 Téléphone +48 86 274 13 42
 E-mail msds@termopasty.pl
 Adresse web www.termopasty.com
- Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité**
 Nom AG TermoPasty Grzegorz Gąsowski
 E-mail msds@termopasty.pl
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence**
 Numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange**
Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008
 Le mélange est classé comme dangereux.

Skin Irrit. 2, H315
 Skin Sens. 1, H317
 Eye Dam. 1, H318
 Resp. Sens. 1, H334

Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

- 2.2. Éléments d'étiquetage**
Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Substances dangereuses

colophane
 anhydride succinique

Mentions de danger

H315
 H317
 H318

Provoque une irritation cutanée.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Provoque de graves lésions des yeux.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Flux Gel

Date de création	23/06/2022	Numéro de version	8.0
Date de révision	16/02/2026		

H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Conseils de prudence	
P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Éléments d'étiquetage pour les emballages ne dépassant pas 125 ml

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Substances dangereuses

colophane
anhydride succinique

Mentions de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. Ne contient pas de substances PMT/vPvM. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 650-015-00-7 CAS: 8050-09-7 CE: 232-475-7 Numéro d'enregistrement: 01-2119480418-32-XXXX	colophane	<50	Skin Sens. 1, H317	1

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Flux Gel

Date de création	23/06/2022	Numéro de version	8.0
Date de révision	16/02/2026		

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 607-103-00-5 CAS: 108-30-5 CE: 203-570-0 Numéro d'enregistrement: 01-2119485841-30-XXXX	anhydride succinique	<5	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1, H314 Skin Sens. 1, H317 Resp. Sens. 1, H334 STOT SE 3, H335	

Remarques

1 Substance pour laquelle des limites d'exposition sont définies.

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi. Lorsque la vie de la victime est en danger, pratiquer en premier lieu la réanimation et assurer que la victime obtienne les soins médicaux. Arrêt respiratoire - appliquer immédiatement la respiration artificielle. L'arrêt cardiaque - effectuer immédiatement le massage cardiaque indirect.

En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Protéger la victime contre l'hypothermie. Si l'irritation, l'essoufflement ou d'autres symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau, utiliser de l'eau tiède si possible. S'il n'y a pas de blessure à la peau, il est conseillé d'utiliser du savon, de l'eau savonneuse ou du shampoing. Si l'irritation de la peau persiste, obtenir des soins médicaux.

En cas de contact avec les yeux

Ne pas toucher les yeux pour éviter des lésions de la rétine occasionnées par frottement mécanique. Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. En aucun cas, ne pas pratiquer de neutralisation! Effectuer le rinçage pendant 10 à 30 minutes en procédant de l'angle interne vers l'angle externe afin de ne pas toucher l'autre œil. Selon la situation, appelez une ambulance ou assurez le plus vite possible une assistance médicale appropriée. Toute personne doit être examinée par un médecin, même en cas de faible atteinte.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau puis faire boire environ 200-500 ml d'eau. Pour la personne qui a des problèmes de santé, obtenir des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

L'inhalation de poussières peut provoquer des brûlures des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

En cas de contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

En cas de contact avec les yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

En cas d'ingestion

Peut causer des brûlures des voies digestives.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Flux Gel

Date de création	23/06/2022	Numéro de version	8.0
Date de révision	16/02/2026		

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Ne pas inhaler les poussières. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit mécaniquement de manière appropriée. Les matériaux collectés doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas inhaler les poussières. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet.

Contenu	Type d'emballage	Matériau d'emballage
1,4 ml	seringue	PP
10 ml	seringue	PP
100 ml	boîte	PP
14 ml	seringue	PP

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

France

Décret n° 2021/1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021/1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
Colophane (produits de décomposition des baguettes de soudure, exprimés en aldéhyde formique) (CAS: 8050-09-7)	VLEP-8h	0,1 mg/m ³

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Flux Gel

Date de création	23/06/2022	Numéro de version	8.0
Date de révision	16/02/2026		

DNEL

anhydride succinique			
Ouvriers / consommateurs	Voie d'exposition	Valeur	Effet
Ouvriers	Par inhalation	10 mg/m ³	Effets chroniques systémiques
Ouvriers	Cutanée	83,3 mg/kg pc	Effets chroniques systémiques
Ouvriers	Par inhalation	0,41 mg/m ³	Effets chroniques locaux
Ouvriers	Par inhalation	10 mg/m ³	Effets aigus systémiques
Ouvriers	Cutanée	167 mg/kg pc	Effets aigus systémiques
Ouvriers	Par inhalation	0,41 mg/m ³	Effets aigus locaux
Ouvriers	Cutanée	0,04 mg/cm ²	Effets aigus locaux

colophane			
Ouvriers / consommateurs	Voie d'exposition	Valeur	Effet
Ouvriers	Cutanée	25 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques
Ouvriers	Par inhalation	176,32 mg/m ³	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Orale	15 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Cutanée	15 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Par inhalation	52,174 mg/m ³	Effets chroniques systémiques

PNEC

anhydride succinique	
Voie d'exposition	Valeur
Eau potable	0,1 mg/l
Eau de mer	0,01 mg/l
Eau (fuite intermittente)	1 mg/l
Micro-organismes dans les stations d'épuration des eaux usées	3 mg/l

colophane	
Voie d'exposition	Valeur
Eau potable	0,005 mg/l
Eau de mer	0,0005 mg/l
Sédiments d'eau douce	108 mg/kg de matière sèche
Sédiments marins	10,8 mg/kg de matière sèche
Terre (agricole)	21,4 mg/kg de matière sèche
Micro-organismes dans les stations d'épuration des eaux usées	1000 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Respecter les mesures habituelles de la santé au travail et veiller en particulier à une bonne ventilation. Ceci ne peut être obtenu que par une aspiration locale ou par une évacuation générale et efficace de l'air. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection ou masque facial (selon la nature du travail effectué).

Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. Observer les recommandations spécifiques du fabricant de gants lors de la sélection de l'épaisseur appropriée, du matériau et de la perméabilité. Observer les autres recommandations du fabricant. Autre protection : vêtements de protection. En cas de contamination, laver la peau à fond.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Flux Gel

Date de création	23/06/2022	Numéro de version	8.0
Date de révision	16/02/2026		

Protection respiratoire

Masque avec filtre anti-poussière en cas de dépassement des limites d'exposition aux substances ou dans un environnement mal ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Risques thermiques

Non indiqué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide
Couleur	donnée non disponible
Odeur	spécifique
Point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	donnée non disponible
Inflammabilité	donnée non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	donnée non disponible
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	insolubles
Liposolubilité	donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité et/ou densité relative	
densité	ok, 1,1 g/cm ³ à 80 °C
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible
Forme	pâte

9.2. Autres informations

Taux d'évaporation	non applicable
--------------------	----------------

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

non indiqué

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Flux Gel

Date de création	23/06/2022	Numéro de version	8.0
Date de révision	16/02/2026		

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

L'inhalation des vapeurs de solvants au-dessus des valeurs dépassant les limites d'exposition professionnelle peut entraîner une intoxication aiguë par inhalation, et ce, en fonction du niveau de la concentration et de la durée d'exposition. Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

Toxicité aiguë

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

anhydride succinique						
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	DL ₅₀	OECD 401	1,795 mg/kg		Rat	
Cutanée	DL ₅₀	OECD 402	>2000 mg/kg		Rat	

colophane						
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	DL ₅₀		2800 mg/kg		Rat	
Orale	DL ₅₀		>1000		Cochon d'Inde	
Cutanée	DL ₅₀		>2000 mg/kg		Rat	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée. Données des composants du mélange indisponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux. Données des composants du mélange indisponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Données des composants du mélange indisponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Flux Gel

Date de création	23/06/2022	Numéro de version	8.0
Date de révision	16/02/2026		

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes chez l'homme.

Autres informations

non indiqué

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë

anhydride succinique						
Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
CL ₅₀	OECD 203	>100 mg/l	96 heures	Poissons (Danio rerio)		
CE ₅₀	OECD 202	>100 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		
CEr ₅₀	OECD 201	>100 mg/l	72 heures	Algues (Pseudokirchneriella subcapitata)		
CE ₅₀	OECD 209	>300 mg/l	3 heures	Bactéries	Boues activées	

colophane						
Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
LL ₁₀₀	OECD 203	≤10 mg/l	24 heures	Poissons (Branchydanio rerio)		anon,
NOELR	OECD 203	≤1 mg/l	96 heures	Poissons (Branchydanio rerio)		anon.
DL ₅₀	OECD 203	60,3 mg/l	96 heures	Poissons (Branchydanio rerio)		Schreerbaum D
NOELR	OECD 203	≥1000 mg/l	96 heures	Poissons (Pimephales promelas)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.
LL ₅₀	OECD 203	>1000 mg/l	96 heures	Poissons (Pimephales promelas)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.
EL ₅₀	OECD 202	911 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.
NOELR	OECD 202	75 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.
NOELR	OECD 202	10	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		anon.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Flux Gel

Date de création 23/06/2022 Numéro de version 8.0
Date de révision 16/02/2026

colophane						
Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
EL ₁₀₀	OECD 202	≤100 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		anon.
NOELR	OECD 201	≥1000 mg/l	72 heures	Algues (Pseudokirchneriella subcapitata)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.
EL ₅₀	OECD 201	,1000 mg/l	72 heures	Algues (Pseudokirchneriella subcapitata)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles.

Biodégradabilité

anhydride succinique				
Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Résultat
	>96 %	28 jours		Facilement biodégradable

colophane				
Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Résultat
				Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles.

anhydride succinique			
Paramètre	Méthode	Valeur	Température [°C]
Log Pow	OECD 117	2,44	40°C

colophane			
Paramètre	Méthode	Valeur	Température [°C]
FBC		56,23 ml/kg	

12.4. Mobilité dans le sol

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes dans l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Non indiqué.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Flux Gel

Date de création	23/06/2022	Numéro de version	8.0
Date de révision	16/02/2026		

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non soumis aux règlements sur le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non pertinent

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non pertinent

14.4. Groupe d'emballage

non pertinent

14.5. Dangers pour l'environnement

non pertinent

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée (mélange).

RUBRIQUE 16 – Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Flux Gel

Date de création	23/06/2022	Numéro de version	8.0
Date de révision	16/02/2026		

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CE ₅₀	Concentration d'une substance à laquelle 50 % d'une population est affectée
CL ₅₀	Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
DL ₅₀	Dose mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EL ₁₀₀	Charge effective pour 100 % des organismes testés
EL ₅₀	Charge effective pour 50 % des organismes testés
EmS	Procédures d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IMO	Organisation Maritime Internationale
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
LL ₁₀₀	Charge létale pour 100 % des organismes testés
LL ₅₀	Charge létale pour 50 % des organismes testés
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
NOEL	Dose sans effet observé
NOELR	Taux de charge auquel aucun effet adverse n'est observé
Numéro ONU	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PMT	Persistant, mobile et toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
Resp. Sens.	Sensibilisation respiratoire
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
Skin Corr.	Corrosion cutanée

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Flux Gel

Date de création	23/06/2022	Numéro de version	8.0
Date de révision	16/02/2026		

Skin Irrit.	Irritation cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un
UE	Union européenne
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile

Instructions pour la formation

Informers les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

Changements apportés (informations ajoutées, supprimées ou modifiées)

La version 8.0 remplace la version de la FDS du 03/02/2025. Les modifications avaient été réalisées dans les sections 1, 2, 13 et 16.

Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.